

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 22 mai 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Choulet, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2025-V-11 du 22 mai 2025

### VŒU RELATIF AUX MESURES DE PROTECTION PHONIQUE NÉCESSAIRES À LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ DES RIVERAIN.ES DU FUTUR CDG EXPRESS

Considérant que le projet du CDG Express, qui doit relier l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à Paris Gare de l'Est d'ici 2027, concentre depuis son lancement l'opposition des collectivités locales et habitant.es des territoires qu'il traversera ;

Considérant que ce projet de transport privé, conçu avant celui du Grand Paris Express et sa ligne 17 qui desservira en métro automatique l'aéroport d'ici 2030, traversera sans jamais s'arrêter les villes de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis sur son chemin ;

Considérant que le CDG Express aura la priorité sur le RER B, dont il emprunte en grande partie les voies, en cas de difficultés d'exploitation et menace ainsi l'exploitation de cette ligne de transport public empruntée par près d'un million de voyageurs par jour ;

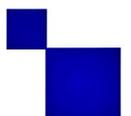
Considérant que ce projet répond à logique dépassée qui fait de la banlieue et de ses villes des territoires que l'on traverse sans jamais s'arrêter, des territoires mis trop longtemps de côté au nom d'un développement économique uniquement envisagé autour de la centralité parisienne ;

Considérant que le CDG Express circulera à une vitesse moyenne de 140km/h, avec un passage toutes les 7 minutes de 5h du matin à minuit, et qu'un train roulant à cette vitesse produit un niveau sonore allant de 95 décibels à 105 ;

Considérant que le Ministère de la Santé rappelle que l'exposition prolongée à des niveaux de bruit dépassant 85 à 90 décibels met en danger l'audition ;

Considérant que seul 0,5% du budget total du projet est consacré à la protection sonore des riverain.es et que les murs antibruit prévus à proximité de la gare de Sevan-Livry, s'ils sont bienvenus, sont loin d'être suffisants ;

Considérant qu'il est inacceptable, à l'heure où nous devons engager les transitions écologique, sociale et énergétique, que le CDG Express vienne détériorer le cadre de vie et la santé des Séquano-Dionysiens et renforcer les inégalités territoriales et sociales qui fracturent l'Ile-de-France ;



## Les élus du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

- Demandent qu'un renforcement des mesures de protection phoniques soit étudié au plus vite, afin de prévoir des écrans et murs antibruit d'une hauteur suffisante partout où cela est nécessaire le long du tracé du CDG Express ainsi qu'une isolation phonique des logements voisins ;
- Demandent que l'exploitation envisagée du CDG Express soit revue avant sa mise en service, afin de prévoir une réduction de la vitesse des trains en zone dense ;
- Demandent que les salariés de la plateforme aéroportuaire puissent bénéficier d'une tarification équivalente à celle du forfait Navigo pour emprunter le CDG Express ;
- Saisissent M. le Préfet de Région afin qu'il convoque au plus vite une réunion avec toutes les parties prenantes, de sorte que toutes les mesures correctives nécessaires puissent être apportées avant la mise en service du CDG Express au premier trimestre 2027.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

### Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*